

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE ET VIDE GRENIER (résidents)
DIMANCHE 19 MAI 2024
SAINT ROBERT
19310**

Téléphone: 0689299166

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone :/...../...../...../

E-mail

joindre :

N° carte professionnelle

N° de carte d identité pour les particuliers

- Le chèque de règlement

Pour les vendeurs particuliers il est interdit au déballage vêtements et accessoires, jouets et articles neufs, soldeur , alimentation sous toutes ses formes, peluches et autres pétassous .

Le véhicule de chaque exposant pourra rester sur le stand

Tarif pour la réservation : 5 euros le mètre avec un minimum de 5 mètres

Je réservemètres X 5 euros =

Règlement par chèque à l'ordre de Azconaga

à retourner avant le 12 /05/2024 à l'adresse suivante :

Azconaga

Rue du chanoine Goumet

24390 Hautefort

Fait à le.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE ET VIDE GRENIER
DIMANCHE 19 MAI 2024
SAINT ROBERT
19310**

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnelles et particuliers.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL.

Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tout produit illicite.

Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .

Pour respecter la réglementation tous les prix doivent être affichés.

L'exposant prend connaissance de ce qui suit et l'accepte :

Les vendeurs professionnels inscrits au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation ainsi que les vendeurs particuliers résidant dans la communauté de communes de St Robert .

Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l'objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire pour les professionnels; celui ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17 h 00 .

Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .

La mise en place se fait de 6 h 30 à 8 h 30. Après ce délai la place sera considérée comme vacante et si besoin pourra être redistribuée sans qu'aucun remboursement ou dédommagement ou encore attribution d'une nouvelle place ne puisse être réclamé par le retardataire . Bien sûr les imprévus comme une panne ou autres incidents seront pris en compte et sur simple information par téléphone du retardataire , sa place sera maintenue jusqu' à 9 h 30.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelles, débris et autres déchets non souhaités au remballage, une déchetterie existant très certainement à proximité du lieu de résidence des exposants, les organisateurs ne sont pas là pour gérer et nettoyer vos déchets !

L'organisation se réserve le droit de placage et d'attribution des places, afin d'éviter tout litige entre exposants il ne sera délivré aucun emplacement préférenciel . Aucun matériel ne sera fourni(tables chaises parasol etc ..)

**ANNULATION POSSIBLE 7 JOURS MAX AVANT SUR JUSTIFICATIF ; LA
PLUIE N ETANT PAS UN MOTIF DE DESISTEMENT**